



MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES

Avis de Consultation Ouverte

N° 54 -00-24/MEAH/PRMP FSPI /UGPM FSPI/FRN

09/10/2024

1. Le MINISTERE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivant sous plis fermés pour exécuter : ATELIER DE COORDINATION DES PARTENAIRES DU MEAH .

Les Fournitures ou Préstations constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à quantité fixe conclu à prix unitaire

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : TAHINAMALALA Dianah
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse : MEAH Ambohijatovo Ambony Ex immeuble DAIEC
- E-mail : prmpfspi@gmail.com
- Bureau : MEAH Ambohijatovo Ambony , Étage : 1er étage , Porte : 114

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix doit être retiré à MEAH Ancien Immeuble DAIEC Rue Tsiombikibo, Ambohijatovo Ambony Porte 114 - premier étage moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : vingt mille Ariary (Ar 20 000.00)

Le paiement devra être effectué ou son équivalent en monnaie librement convertible auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

5. Les plis devront parvenir à MEAH Ancien Immeuble DAIEC Rue Tsiombikibo, Ambohijatovo Ambony ,

étage: 2eme étage / porte: 209 , au plus tard le 18/10/2024 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leur représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à _____, Le 09/10/2024

La Personne Responsable des Marchés Publics